

Ciné-Bulles

Billet : La Poudre d'Arperlimpinpin

Henry Welsh

Volume 11, numéro 2, décembre 1991, février 1992

URI : id.erudit.org/iderudit/34082ac

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

ISSN 0820-8921 (imprimé)
1923-3221 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Welsh, H. (1991). Billet : La Poudre d'Arperlimpinpin. *Ciné-Bulles*, 11 (2), 54–54.

Tous droits réservés © Association des cinémas parallèles du Québec, 1991

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne. [<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>]



Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. www.erudit.org

La Poudre d'Arperlimpinpin

par Henry Welsh

Il n'est pas de jour qui se lève sur le paysage de ce beau pays sans que ne se pointe à l'horizon un chevalier de l'Ordre de la Constitution, ordre équestre comme son nom l'indique, galopant sur des sabots de sept lieues et demie. Oriflammes et étendards déployés, buccins et trompettes abouchés, les héraults clament que, Tous pour Une et Une pour Tous, la Constitution, toute la Constitution et rien que la Constitution ne doit occuper une place dans nos esprits édifiés. Les incantations de la Colline Supplémentaire, les Messes Privées du Conseil du Premier, les Commissions de l'Entente, tout concourt à bâtir, à unifier, à cimenter les acquis, les dettes, les promesses et la grande famille. De ce concert de fonctionnaires en bataille, je dois avouer benoîtement y perdre des gouttes de mon latin. Mes références se diluaient dans un doute sur le comment et le pourquoi de tout ce tintamarre lorsque parut au sein du Grand Interrogatoire la Parole d'Arpin ou les Propositions énièmes pour une politique culturelle du Québec. Cela avait le mérite de venir de chez nous et pas de l'Outre-Outaouais. Cela sentait le devoir accompli et la branche de cèdre — on a évolué depuis la boule à mite — et augurait d'un débat à la hauteur des espérances. Je me suis empressé de plonger dans les tables de la Prochaine Loi Culturelle afin de me déciller, d'ôter de sur moi-même les restes d'un scepticisme sulpicien et d'un autre âge. Il y allait de ma réputation comme de mon *quant à soi* provincial : Hors la Culture point de salut ! Ce propos sied à mon entendement et il y a belle lurette de 1 % que personne n'avait porté si haut un tel idéal. Hors Québec point de Contrôle pour les Affaires Culturelles. Derechef, bravo ! On ne précise pas comment vivront les artistes et les créateurs mais on nous définit cette nouvelle race d'administrateurs culturels dont le budget dépasserait celui des subventions octroyées. Dame, il y a du bon emploi de nos sous ! On ne tient pas à ce que le Temple de la Culture (s'il en est) souffre des mêmes maux que celui de son

parent si pauvre du sport et que les déboires de la Tour Penchée et de la Toile rrippée viennent défaire un assemblage de si haute volée. Pensez, des M.B.A. enfin, daignent s'occuper de gérer la misère. Il faut, apprend-on, une meilleure capitalisation des industries culturelles — dépositaires de la culture des industriels. Donc il faut consolider, comme c'était, dans le génie civil il est vrai, la spécialité de Lavalin. Que la plupart des créateurs souffrent de n'avoir pas de contrats n'est pas le problème, que la plupart des compagnies voient leurs subventions gelées ou diminuées ne peut que contribuer à permettre aux plus viables de survivre, c'est tant mieux. Et on ne rigole pas même si l'humour est sur l'Olympe de la Culture à présent. Et pourquoi pas le Bingo à cheval qui est, comme chacun sait, une spécialité des autochtones. Tiens, la Parole d'Arpin ne dit rien sur ceux-là. Allons, il faut rapatrier !

Funeste 17 septembre 1991, où la quasi totalité des associations du cinéma québécois dénoncent la Parole d'Arpin en condamnant le dirigisme du Ministère et en faisant mine de se parer des vertus de la défense de la veuve artiste et de l'orphelin créateur sous prétexte que le Fédéral Bienfaiteur ne doit en aucun cas céder le pas à la Provinciale Tricheuse. Laquelle porte un nom qui serait d'origine européenne-centrale : SOGIC (on prétend que l'orthographe devrait changer prochainement et s'écrire SOGIQUE). Ce serment du 17 septembre est encore une preuve que l'Ordre Équestre de la Constitution (dont il est fait mention supra) a peut-être plus d'adeptes qu'il n'y paraîtrait. Il y a, c'est sûr, un complot qui cherche à déstabiliser les Tables de la Loi Culturelle québécoise au profit d'un Veau d'Or canadien dont la tyrannie serait terrible.

La Sagesse Parlementaire de Québec saura-t-elle déjouer ce danger ? C'est une question que je me pose en balançant les arguments des uns et des autres. La Culture est-elle une orpheline que l'on pourrait, telle une Cosette sans avenir, diriger vers un destin meilleur sans que l'affreuse SOGIC(QUE) ne s'en emparât à des fins douteuses ? Ou bien doit-on s'en remettre au Fédéral Bienfaiteur des Hauts Dignitaires pour qu'il nous accorde une place sous les Ors du Palais des Communications ? Cet enjeu est terrible pour le futur de la Culture Québécoise et ne peut se résoudre autrement que par une, deux, trois, quatre commissions de tout acabit. En attendant, périssent les plants chétifs qui n'ont pas su adapter leur croissance au besoin du Saint Marché, au moins reste-t-il, pour les consoler, une poignée de Poudre d'Arperlimpinpin. ■